

Délibération n° 2018-04-09

Extrait du registre des délibérations
du conseil communautaire du 20 septembre 2018

Objet

Adaptation du
tableau des effectifs

Rapporteur

IGONIN Bernard

Date de convocation

13 septembre 2018

**Date d'affichage du
compte rendu**

28 septembre 2018

**Nombre de
conseillers**

En exercice : 126
Présents : 87
Votants : 101
Pour : 101
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 20 septembre à 20h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
	BACQUET Jean-Paul	
		BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge		BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
	BESSEYRE Fabien	BESSON Jean-Louis
	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
BOURGNE Françoise	BOYER Elie	BRONNER Ulrick
BRUN Pascale		CHABAUD Christian
CHALLET Vincent	CHANAL Jean-Paul	
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert		CODRON Maryse
COLLET Jean-Pierre		CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
		CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude	DALMAS André	
		DESVIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude		DUBOST Philippe
DYNDAS Eric	EMIREN Bernard	ESPEIL Michel
FANJUL José	FONTANIVE Pierrette	
GARNAVAULT Philippe	GAUDRIAULT Damien	
GELLY Guy		GOUEZEC Jean-François
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
JOLIVET Sylvie	KAROUTZOS Christian	LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria
		LIVET Bertrand
	MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René
MARTINANT Pierre		MASSEBOEUF Claude
MEALLET Roger-Jean	MONTABRUT Paulette	
NICOLLET Michel	OLIVIER Christian	PAGESSE Pierre
PAILLONCY Brigitte	PELISSIER Patrick	
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	PETEILH Sandra
PIERZCHALA Freddie	POMEL Michel	PRADIER Laurent
RAVEL Pierre	RKINA Mohamed	
	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal	ROUX Bernard	SAUTEREAU Catherine
SAUVANT Jean-Pierre	SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard
THEVENET Emilie	TINET Georges	TOULOUZE Michel
VARISCHETTI Martine	VEISSIERE Bernard	

Absents ayant donné pouvoir (14) : BARRAUD Bertrand à KAROUTZOS Christian, BASTIEN Gérard à HERBST Nadine, BERTHELOT Pascal à RODDIER Gilles, BLANJARD Michel à NICOLLET Michel, BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine, COSTON Marie à BRONNER Ulrich, DENAIVES Catherine à BACQUET Jean-Paul, DESGEORGES André à MARTINANT Pierre, DUBESSY Florence à VARISCHETTI Martine, GAUTHIER Isabelle à JAMON Marc, GREGORIS Cécile à DESVIGNES Jean, MONIER-FIEVET Jean-Marc à BARRE Annick, PELOU Michel à MAHOUDEAUX Gaëlle, SALVINI Luc à ALETON Danielle.

Absents représentés (7) : CONTOUX Michel, CREGUT François, ESBELIN Nicole, FRAISSE Jean-Luc, LETELLIER Josiane, NUÑEZ Aurélia, ROCHETTE Christophe.

Absents (25) : ASTIER Raymond, BARBET Laurent, BARDY André, BERENBAUM Emeric, BERNARD Jean-Paul, CHANIMBAUD Lionel, CHEYNOUX Gérard, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, FRADIN Guy, GIMEL Edwige, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, HERCEGFI Serge, LE GAL Claude, LEGENDRE Denis, LENEGRE Jean-Louis, LEROY Véronique, MAERTEN Christian, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc, ZANIN Nathalie.

Secrétaire de séance : THEVENET Emilie.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 ;

VU l'avis du comité technique en date du 06 septembre 2018 ;

1. Créations et suppressions de postes

CONSIDÉRANT que les emplois sont créés par l'organe délibérant des collectivités et établissements publics, et qu'il appartient ainsi au conseil communautaire de définir la liste des emplois permanents et non permanents, à temps complet ou temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades sont regroupés dans le tableau des effectifs, que ce dernier doit être ajusté notamment lors de créations d'emplois en lien avec la mise en place d'une nouvelle organisation ou d'un nouveau besoin ou à l'inverse de suppressions d'emplois en cas de réorganisation des services ou de disparition d'un besoin, et que sa mise à jour est réalisée par délibération après avis du comité technique ;

CONSIDÉRANT qu'il convient ainsi d'adapter le tableau des effectifs de la communauté d'agglomération pour prendre en compte les besoins de recrutement résultant de besoins temporaires ou saisonniers, ainsi que de l'évolution de l'organisation des services, et notamment :

- ✓ Pour le **pôle Solidarité** :
 - la création d'un poste permanent d'assistant socio-éducatif (en substitution d'un poste de rédacteur territorial) suite à la procédure de recrutement engagée pour pourvoir les emplois de coordonnateurs territoriaux dans le cadre de la réorganisation du service de maintien à domicile ;
- ✓ Pour le **pôle Enfance-jeunesse et sports** :
 - la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet en remplacement du poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe vacant suite à départ en disponibilité pour convenances personnelles pour l'animation du Relais Petite Enfance de Sauxillanges ;
 - la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 32/35^{ème} en remplacement

- d'un poste à temps complet en lien avec la réorganisation de l'exercice de la compétence accueil périscolaire ;
- la création de 30 postes non permanents d'adjoints territoriaux d'animation à temps non complet (20 postes à 30/35^{ème} et 10 postes à 5/35^{ème}) pour accroissement saisonniers d'activité pour assurer le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement et des accueils jeunes durant les vacances scolaires ;
- ✓ Pour le **pôle Aménagement durable de l'espace** :
- la création d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet pour le service commun d'instruction des autorisations du droit des sols compte tenu de son élargissement à 44 nouvelles communes depuis le 1^{er} janvier 2018 ;
- ✓ Pour la **Direction des affaires juridiques** :
- la création d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe pour permettre l'augmentation de la quotité de travail d'un poste en lien avec la réorganisation du service du secrétariat des assemblées et le départ d'un agent en mobilité interne ;
 - la création d'un poste permanent d'ingénieur territorial à temps complet en substitution d'un poste d'attaché territorial pour l'emploi de responsable des projets structurants au regard du caractère technique prépondérant des missions ;
- ✓ Pour la **Direction des finances et de l'informatique** :
- dans le cadre des ajustements d'organisation, la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet pour occuper l'emploi de responsable du service finances et l'affectation d'un poste d'adjoint administratif à temps complet vacant pour l'emploi de référent budgétaire en substitution de l'emploi de référent comptable ;
- ✓ Pour la **Direction générale des territoires** :
- la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 7/20^{ème} suite à une redistribution des enseignements entre différents postes.

CONSIDÉRANT que les postes devenus vacants au tableau des effectifs et pour lesquels un recrutement n'est pas nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des services sont, par ailleurs, supprimés ;

2. Création de postes dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences

CONSIDÉRANT qu'en complément, et au titre de la valorisation des politiques d'insertion par l'emploi, il est proposé de procéder à des recrutements dans le cadre du dispositif parcours emplois compétences (PEC) qui s'est substitué aux contrats aidés depuis le 1^{er} janvier 2018, et que ce dispositif est centré sur les publics éloignés du marché du travail, à savoir les personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi ;

CONSIDÉRANT que les services de l'État, et notamment Monsieur le Sous-Préfet, avec l'appui des prescripteurs (Pôle Emploi et Mission Locale) ont fortement mobilisé les employeurs publics pour procéder à des recrutements par l'intermédiaire de ce dispositif, et que, compte tenu des obligations imposées en matière de tutorat, et particulièrement la nécessité de démontrer une capacité d'accompagnement au quotidien, le recours à ce dispositif d'insertion au sein des services de la communauté d'agglomération ne pourra pas être envisagé pour le secteur d'activité du maintien à domicile sur lequel, pourtant, les besoins de recrutement, et donc les possibilités de pérennisation, sont importants ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la pérennisation des compétences facultatives relatives à l'accueil périscolaire et extrascolaire, des recrutements sont nécessaires, et qu'il est donc proposé de créer 5 postes d'animateur extrascolaire périscolaire, dont deux sont pourvus à la rentrée de septembre 2018, par

l'intermédiaire de ce dispositif en lien avec la mission locale et Pôle Emploi ;

CONSIDÉRANT qu'en sus de ces 5 postes, un besoin est identifié pour renforcer les équipes des services techniques dont la charge d'activité est particulièrement conséquente, et qu'il est donc proposé de créer un poste d'agent polyvalent des services techniques à pourvoir également dans ce cadre ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- de procéder à la création des postes non permanents définis à l'annexe n° 1 ;
- de procéder à la création des postes permanents définis à l'annexe n° 1 ;
- de procéder à la suppression des postes permanents définis à l'annexe n° 1 ;
- de mettre à jour le tableau des effectifs défini à l'annexe n° 2 au regard des éléments ci-dessus évoqués ;
- d'autoriser le recours à des recrutements dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences,
- d'inscrire au budget les crédits budgétaires supplémentaires nécessaires pour permettre, le cas échéant, le versement d'un régime indemnitaire aux agents recrutés sur les postes créés à l'occasion de l'adaptation du tableau des effectifs.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 05/10/2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 05/10/2018